

## Réponse aux allégations

### Vaccins et mercure

#### **Mercure, Thiomersal et maladies neurologiques.**

En 1999, aux USA, une crainte apparaît vis à vis d'une éventuelle relation entre exposition précoce au thiomersal et apparition de troubles du développement neurologique, en particulier autisme, THADA, troubles du langage. Ce produit est un dérivé mercuriel. Le mercure est très présent dans la nature : eau, air, sol. Stocké dans les sédiments, il est transformé en mercure « organique » (méthyl-mercure) par les bactéries, il est absorbé par le plancton, concentré par les poissons (cf. catastrophe de Minamata au Japon, 1950-1960). Ceci explique *aussi* l'interdiction des thermomètres à mercure depuis 1998.

Le thiomersal est cependant très différent. Sa demi vie est plus courte (moins d'une semaine versus 1.5 mois), il ne s'accumule pas comme le méthyl-mercure car contrairement à celui-ci il est métabolisé et a une élimination intestinale active rapide.

Les vaccins en contenaient des doses minimales. Les études de toxicité animale et humaine n'ont montré des effets qu'à des doses au moins 100 fois supérieures à celles contenues dans les vaccins.

Par mesure de précaution l'EMEA, l'AFSSAPS et l'OMS ont cependant demandé en 1999 le retrait de ce produit de la fabrication des vaccins. Il n'en existe plus depuis 2012 dans les vaccins disponibles en France.